



Statut cave louée à profession libérale?

Par **unbleu**, le **10/04/2013** à **09:53**

Bonjour,
Je loue une cave à un tiers qui y entrepose matériel et archives personnels mais aussi lié à son activité libérale de photographe. Il m'indique avoir déduit les loyers de ses recettes comme s'il s'agissait de charges liés à son activité.
Quelles seront les conséquences pour moi? quel est le statut réel de cette cave louée à titre personnel?
Ma déclaration d'impôts se fera-t-elle de la même manière?
Merci pour votre aide.

Par **trichat**, le **10/04/2013** à **11:02**

Bonjour,
Comme toute location d'un bien immobilier -la cave est en général l'annexe d'un appartement, comme un garage-, vous devrez déclarer les loyers perçus dans la catégorie des revenus fonciers, surtout si votre locataire inclut ces loyers dans ses charges professionnelles.
Un contrôle fiscal chez ce professionnel renverra le contrôleur chez vous (c'est-à-dire à votre propre déclaration de revenus). Mais ça ne doit pas représenter des milliers d'euros. Et si vous avez d'autres revenus fonciers, vous y ajouterez ces loyers de cave.
Cordialement.